

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 5116

présenté par
Mme Pochon et les membres du groupe Écologiste - NUPES
à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« tendre à être, a minima, excédentaires par rapport aux »

les mots :

« répondre aux besoins des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à préciser que l'objectif doit être de répondre aux besoins des consommations nationales.